



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 3

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 17/03/2026

Réunion présentielle

Membres présents : MM. AGASSE - BENECH - BIAU - NARDONE - TROGANT - TRUILHE

Invité : M. FEVRE (Directeur Administratif) - LEDOUX (CTDA)

Membres excusés : MM. MARSENGO – JAU - RAULET

1. APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RÉUNIONS PAR MAILING

Après relecture, les PV des 26 aout, 18 et 25 septembre 2025 sont approuvés à l'unanimité.

2. STATUT DE L'ARBITRAGE

Vous pouvez consulter la nouvelle version du Statut de l'arbitrage (saison 2025/2026) en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://media.fff.fr/uploads/documents/statut-de-l-arbitrage-saison-2025-2026.pdf>

Nombre d'arbitres :

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue est défini à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage.

Pour les clubs du District, le nombre d'arbitres est le suivant :

- Championnat **Départemental 1 (D1) : 3 arbitres** dont 2 arbitres majeurs, dont un arbitre habilité à officier en catégorie senior,
- Championnat **Départemental 2 (D2) : 2 arbitres** dont 1 arbitre majeur,
- Championnat **Départemental 3 (D3) : 1 arbitre**,
- Championnat **Départemental 4 (D4) : 1 arbitre**,
- Championnat **Départemental 5 (D5) : 1 arbitre**,
- Clubs qui n'engagent que des **équipes de jeunes** (hors football d'animation) : **1 arbitre**.

2.1. ÉTUDE DES DOSSIERS DE MUTATION ARBITRE

La Commission procède à l'analyse des dossiers de mutation des arbitres demandant à représenter ou à quitter un club du District Haute Garonne pour la saison 2025/2026 :

Dossier n° 18 - LAKHAL Bilal

Demande de licence arbitre de **M. Bilal LAKHAL (2543428358)** valant démission du club de **US CARMAUX (506066)**, à compter du 9 septembre 2025, et demandant à représenter le club du **CONFLUENT / LACROIX / SAUBENS / PINSAGUEL (580684)**.

Motif : Déménagement

Après étude du dossier, la Commission :

- 1 – Constate que Monsieur Bilal LAKHAM a été radié du corps arbitral pour manquements répétés par le District du Tarn
- 2 – Dit que Bilal LAKHAL doit repasser par une formation initiale en arbitrage complète pour redevenir arbitre
- 3 – Une fois celle-ci validée, la commission statuera sur la représentativité ou non.

Nota : Le droit de mutation de 250€ a été débité automatiquement lors de la demande de licence sur le compte du club du CONFLUENT / LACROIX / SAUBENS / PINSAGUEL (580684).

Dossier n° 19 – LAURENT Lilian

Demande de licence arbitre de **M. Lilian LAURENT (2543322492)**, valant démission du club de **A.S. PORTET CARREFOUR RECEBEDOU (508645)** à compter du 23 septembre 2025, et demandant à représenter le club du **F.C. PORTET (565336)**.

Motif : Raison personnelle

Après étude du dossier, la Commission ;

1 – Constate que la démission de **M. Lilian LAURENT** n'est pas motivée au sens de l'Article 33 c du Statut de l'Arbitrage, et le classe **sans appartenance** à compter du 1er juillet 2025 pour une durée de **4 saisons, soit jusqu'au 30/06/2029** en application de l'Article 35 - Alinéa 4 du Statut de l'Arbitrage,

2 – Accorde à **M. Lilian LAURENT** d'être licencié au club du **F.C. PORTET** qu'il ne pourra représenter qu'à compter du **1er juillet 2029**,

3 – Dit que le club de **A.S. PORTET CARREFOUR RECEBEDOU**, club formateur, continuera de le compter dans son effectif, en application de l'Article 35 - Alinéa 2 du Statut de l'Arbitrage, **pendant 2 saisons, soit jusqu'au 30/06/2027**, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

Nota : Le droit de mutation de 250€ a été débité automatiquement lors de la demande de licence sur le compte du club du F.C. PORTET (565336).

Dossier n° 20 – SAID Tadjabouni

Demande de licence arbitre de **M. Tadjabouni SAID (2547804086)**, valant démission du club de **A.S. PORTET CARREFOUR RECEBEDOU (508645)** à compter du 30 septembre 2025, et demandant à changer de statut pour devenir **Arbitre Indépendant (District HG 6509)**.

Motif : Raison personnelle

Après étude du dossier, la Commission ;

1 – Constate que la démission de **M. Tadjabouni SAID** n'est pas motivée au sens de l'Article 33 c du Statut de l'Arbitrage,

2 – Accorde à ce dernier d'être licencié au **DISTRICT HAUTE-GARONNE (6509)** et le classe **Arbitre Indépendant** à compter du 1er juillet 2025 pour une **durée de 4 saisons, soit jusqu'au 30/06/2029** sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

3 – Dit que **M. Tadjabouni SAID** ne représente plus le club de **A.S. PORTET CARREFOUR RECEBEDOU (508645)** qui n'est pas son club formateur.

Nota : Le droit de mutation de 250€ n'est pas débité sur le compte du District lors de la demande de licence d'un arbitre indépendant.

2.2. DOSSIER PARTICULIER

- Étude dossier RIVIERE Christopher (2378039872) – Club J. FOOTBALLEURS DU CAGIRE (542505)

Après vérification sur le logiciel Foot2000, il apparaît que la licence a été demandée initialement le 07 juillet 2025, mais validée à la date du 12 septembre 2025 suite à la transmission d'une photo d'identité, la licence étant en attente de validation médicale initialement. La CDSA accorde la date initiale du 07 juillet 2025 par dérogation.

Christopher RIVIERE représentera donc J. FOOTBALLEURS DU CAGIRE (542505) sous réserve de réaliser son quota de matchs (20) d'ici la fin de saison.

- Arbitres de District spécifiques FUTSAL :

12 arbitres spécifique FUTSAL sont désormais sans compétition District, ne souhaitant effectuer que du Futsal et n'étant formé qu'à cela, la CDA est sans solution pour les désigner à ce jour.

Afin de ne pas pénaliser les clubs ayant fait l'effort d'avoir des arbitres, ceux-ci représenteront automatiquement leur club suite à ce défaut de compétitions.

2.3. LISTES DES NOUVEAUX ARBITRES STAGIAIRES REPRESENTANT UN CLUB POUR LA SAISON 2025/2026 (sous réserve de la réalisation de leur quota de matchs)

La Commission valide les listes suivantes :

Arbitres reçus à l'examen d'août 2025 à Cugnaux (20 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
ABIDI	Anas	F.C. ESCALQUENS	

ALI	Insa Ben	A.F. VILLENEUNE	FIA Gers – Juillet 25
AMERI	Ahmed	TOURNEFEUILLE	
BELALIA	Elyes	R.C.MURET	
BENYAHYA	Zakaria	A.S. TOULOUSE MIRAIL	
BERTROU	Lucas	SAINT-ORENS F.C.	
BONNAMY	Paul	LABEGE FOOT	
ELAID	Anes	A.S. TOULOUSE MIRAIL	
LASMAK	Abdelilah	SAVE ET GARONNE	
LOPEZ	Kéliane	F.C. EAUNES LABARTHE	
MANSOURI	Ibrahim	F.C. BAGATELLE	Jeune FER – Foot à 8
MASSABEAU MAZZETTI	Luca	TOULOUSE OAC	
MECHERNENE	Ilian	US SEYSSES FROUZINS	
MELIX	Guillaume	CASTANET US	
NAU LE	Tao	AS TOULOUSE LARDENNE	Jeune FER – Foot à 8
PELICAN	Sami	CORNEBARRIEU	Jeune FER – Foot à 8
RIVIERE	Christophe	CARBONNE JS	
TOTO	Houssouldine	US SEYSSES FROUZINS	
TURUELO PEREZ	Diego	LAURAGAI F.C	Jeune FER – Foot à 8
VIBAUD	Jeremy	A.C. GARONA	

Arbitres reçus à l'examen de septembre 2025 à Castelmaurou (23 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
BASMAISON	Marina	AS MURET	
BEN HASSINE	Adam	UJS 31	
BENYAMINA	Mustapha	FA.TOULOUSAIN	
BERDIN	Gabriel	U.S. PLAISANCE DU TO	
BRUSBY	Daniel	AS TLSE LARDENNE	
CARIE	Anthony	BRUGUIERES SC	
EGO	Zoe	TOULOUSE FC	
EOUZAN	Nicolas	BALMA SC	
FAMELART	Matheo	FC BESSIERES BUZET	
FAROUQ	Mohamed	S.A. AUTERIVAIN	
FERMIGIER	Axel	U.S. PLAISANCE DU TO	
GALOU	Regis	LAURAGAI F.C	
GARCIA	Gabriel	SAVE ET GARONNE	Jeune FER – Foot à 8
GRISSA	Adem	A.S. TOULOUSE MIRAIL	
GUEYE	Mamadou	AS TLSE LARDENNE	
HUSSON	Lucas	JS CINTÉGABELLE	
MEKOUICHECH	Maher	TOURNEFEUILLE	
MONCHALIN	Sebastien	PAYS GAILLAC-LAGRAVE (81)	<i>Dépend du District Tarn</i>
MORENO	Johan	S.A. AUTERIVAIN	
OURIMI	Wajih	A.C. GARONA	
PAYSAN	Matteo	EFCV	
ROUILLARD LOUGARRE	Emy	L'UNION ST JEAN F.C.	Jeune FER – Foot à 8
VALIN	Marius	TOULOUSE FC	

Arbitres reçus à l'examen d'octobre 2025 à Salies du Salat (11 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
BORDERES	Dylan	VILLENEUVE LECUSSAN	
CHABASSIERE	Anthony	PSCF	
CHASSAING	Yanis	SAVE ET GARONNE FC	

CISSE	Tidiane	A.S. TOULOUSE MIRAIL	
GUERRA NIETO	Diego	COMMINGES ST GAUDENS	Démission novembre 25
JELLOUL	Amine	AS MURET	
MAURET HERNANDEZ	Josh	COMMINGES ST GAUDENS	
REGO	Thomas	AS LAFITTE VIGORDANE	
VELOSO PEREIRA	Mickael	U.S.SALIES MANE	
ZEGGAG	Belebna	FA.TOULOUSAIN	FIA Tarn et Garonne – Oct 25
ZEMZEMI	Chaouki	TOURNEFEUILLE	FIA Tarn et Garonne – Oct 25

Arbitres reçus à l'examen d'octobre 2025 à Castelmaurou – FIA 100% Féminines LFO (6 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
AYDIN	Ana Silan	SAVE ET GARONNE	
DEMOLEON	Karen	SAVE ET GARONNE	
MALZIS	Abbie	JS CINTEGABELLE	
MANNLEIN BELTRAN	Emma	JS CINTEGABELLE	
MARSEILLOU	Margot	FONTENILLES FC	
ZERAOUA	Zineb	JS CINTEGABELLE	

Arbitres reçus à l'examen de novembre 2025 à Castelmaurou (27 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
ADEE	Enzo	LA JAC FOOTBALL JEUN	
AZMI	Kacem	TAC	FIA Aude – Novembre 25
BEN CHAOUI	Amine	GAGNAC	
BENBOUFELDJA RAFOUR	Ibrahim	A.C. GARONA	Jeune FER – Foot à 8
BRIK	Abdelhamid	TOULOUSE PRADETTES	
DELATTRE	Augustin	U.S. RAMONVILLE	Départ Côte Opale – Janvier 26
DJAMIL MOHAMED	Nichan	BALMA	
EL ACHMAOUI	Mohamed Ali	FA ROQUES	
GARCIA	Christophe	SAVE ET GARONNE	
HEMERY	Antoine	BRASSAC FC (81)	<i>Dépend du District Tarn</i>
JAMBAY	Florian	U.AV. FENOUILLET	
KHARBOUCHE	Sofiane	TAC	FIA Aude – Novembre 25
KOM FOHOM	Ronald	LA JAC FOOTBALL JEUN	
LARABASS	Mohammed	F.C. BAGATELLE	
MBENGUE	Ahmed	POUVOURVILLE	
MOTHE	Leo	U.S. CASTELGINEST	Jeune FER – Foot à 8
NABILI EL ALLAM	Mohamad	LAUNAGUET FC	
NZAMBA TOUNGOU	Kelche Printyce	TOULOUSE PRADETTES	
POSSAMAI	Stephane	EAUZE F.C. (32)	<i>Dépend du District Gers</i>
RIBA	Diego	U.S. CASTELGINEST	
RODRIGUES	Enzo	U.S. BERAT	
SAIDINA	Djamaldine	A.F. VILLENEUNE	
SALIM ALI	El Maktouf	A.F. VILLENEUNE	
SI SALAH	Mahmoud	T. F. COMPANS	
SOW	Abdou	CASTANET US	
TOUIJILT	Ismail	OL. GIROU F.C.	
ZOUHAIRI	Aymen	A.C. GARONA	Jeune FER – Foot à 8

Arbitres reçus à l'examen de janvier 2026 à Castelmaurou (31 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
ADOPO	Mathis	A.S. HERSOISE	

ALONSO CHAOUKI	Adam	LA JUVENTUS DE PAPUS	Jeune FER – Foot à 8
ASSIL	Monir	ISLE EN DODON	
AYARI	Mohamed Aziz	SAVE ET GARONNE	
BADAOUI	Kaci	LA JUVENTUS DE PAPUS	Jeune FER – Foot à 8
BENAISSA	Yacine	CASTELGINEST	
BENTAHAR	Soheib	SEYSSES FROUZINS	
BOUAZIZI	Iyed	J. S. TOULOUSE PRADETTES	Jeune FER – Foot à 8
BOUDRA	Karim	CORNEBARRIEU	
BOUTEFFAH	Djamil	LA JUVENTUS DE PAPUS	
CHANAVAL	Loic	MAUVEZIN (32)	<i>Dépend du District Gers</i>
CHIARLINI	Mathias	AS PORTET SUR GARONNE	
DEHAR	Anas	ASPTT GRAND TOULOUSE	
DELBRUEL	Kurtys	LA JUVENTUS DE PAPUS	
DJAMIL MOHAMED	Baran	L'UNION ST JEAN F.C.	
DJIMBIRA	Dihe	ATHLETIC CLUB GARONA	
DUHAMEL	Nathan	FONTENILLES F.C.	
EL GHAMRASNI	Kays	UJS 31	
EL MOUSSAOUI	Rachid	CUGNAUX	
FATAI	Ibrahim Titilope	FONSORRES	
GHRAIRI	Amin Allah	LARDENNE	
JIED MENSSOURI	Adam	L'UNION ST JEAN F.C.	Jeune FER – Foot à 8
MABTOUL	Laura	TOULOUSE FC	
MARZA	Mohamed	TOAC	Jeune FER – Foot à 8
MEKDAD	Mohamed	J.S. CUGNAUX	
MOLINA	Raphael	REVEL	
NGONGANG	Santos	JAC	
OUZEGHLA	Ibrahim	COLOMIERS	
SAUNE	Jules	ST GAUDENS	
TSEVI	Kossi	RANGUEIL F.C.	Jeune FER – Foot à 8
ZERROUK	Mohamed	F.C. LAUNAGUET	

Arbitres reçus à l'examen de janvier 2026 à Castelmaurou – FIA Futsal (9 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
AHSEN	Issam	UJS 31	
ARCAS	Jeremy	UJS 31	
BADJI	Hana	PLAISANCE PIBRAC FUTSAL	*1
BOGAERTS	Laetitia	PLAISANCE PIBRAC FUTSAL	*1
KOURRAK	Nordine	FC MAS 31	
MECHEHOUD	Kenza	PLAISANCE PIBRAC FUTSAL	
MECHEHOUD	Manel	PLAISANCE PIBRAC FUTSAL	*1
RAMDANI	Erwan	DISTRICT HAUTE GARONNE	*1
TOUIL	Yanis	UJS 31	

Arbitres reçus à l'examen de février 2026 à Castelmaurou (29 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
AHADRI	Mohamed	TOAC	Arrivée Maroc
ANNAB	Yassin	U.A.V. FENOUILLET	Jeune FER – Foot à 8
ANTUNES PAIS	Matheo	GRENADE FC	
ARRAHMANI	Anouar	UJS 31	
AYYILDIZ	Tolgahan	ET.S. ST SIMON	
BAHEDJA	Zoubert	F.C. MAHORAIS TOULOUSE	

BENTALEB	Yousef	U.AV. FENOUILLET	Jeune FER – Foot à 8
BITON	Leandre	FC QUINT-FONSEGRIVES	
CADENEL	Pierre	F.C. ESCALQUENS	
CAILLE DUMONT	Liam	F.C. ESCALQUENS	
CHEHIDA	Badreddine	RODEO	FIA Tarn et Garonne – Février 26
DE SA DA SILVA	Genaro	L'UNION ST JEAN	
DOMINGUES	Anthony	ST CLAR (32)	<i>Dépend du District Gers</i>
GARCHALI	Mohamed	RODEO	FIA Tarn et Garonne – Février 26
HAJJOUBI ASSIKRI	Marouan	U.AV. FENOUILLET	Jeune FER – Foot à 8
IRZIGUEN	Adam	F.C. ESCALQUENS	
KOURRAK	Nordine	FC MAS 31	FIA Tarn et Garonne – Février 26
LAURENT	Elsa	FC QUINT-FONSEGRIVES	
LE MENN	Lohann	RAMONVILLE	FIA Corrèze – Février 26
MAATARCHA MAYOU	Adam	FC MAS 31	
MANSOURI	Rayan	DISTRICT HAUTE GARONNE	FIA Tarn et Garonne – Février 26 - *1
MARESCQ	Lukas	CADALEN US (81)	<i>Dépend du District Tarn</i>
MARI	Kamardine	F.C. MAHORAIS TOULOUSE	
NIVO	Thierry	VILL.RIVIERE FC	
PERROT	Valentin	JS CINTEGABELLE	FIA Ariège – Février 26
ROUJAS	Gabriel	BRUGUIERES SC	
SAINY	Yasser	PLAISANCE DU TOUCH	FIA Pyrénées Atl. – Février 26
STOYANOV	Miroslav	RODEO	FIA Tarn et Garonne – Février 26
TIAL	Mohammed Amine	A.S. TOULOUSE MIRAIL	
VITTA	Zaidou	UJS TOULOUSE	

Nota *1 : Licence validée après la date du 28 février 2026. Ne pourra couvrir de club pour la saison 2025/2026.

156 nouveaux arbitres au total ont été admis aux examens dont 151 couvriront leur club pour la saison 2025/2026 **à la condition qu'ils aient effectué leur quota de matchs au 15 Juin 2025.**

2.4. ARBITRES AYANT RENOUVELE LEUR LICENCE APRES LA DATE LIMITE DU 31/08/25 (titulaires) OU DU 28/02/26 (stagiaires) ET NE REPRESENTANT PAS LEUR CLUB POUR LA SAISON 2025/2026

La Commission valide la liste ci-dessous des arbitres hors délai :

NOM	Prénom	Club non représenté	Date enregistrement licence
ALZIEU CAILLER	Alexandre	Toulouse Métropole FC	07/09/2025
AMOUCHI	Wassim	FC Bagatelle	09/09/2025
AMRALLAH	Nacim	Toulouse Métropole FC	06/10/2026
BEN HASSINE	Abderahmane	ES Saint Simon	08/12/2025
CARDIN	Florian	Av. Fonsorbes	10/09/2025
CHAAIBI	Nael	US Seysses Frouzins	07/12/2025
EL FILALI	Hamza	US Castelnest	21/09/2025
HAKKI	Jad	US Colomiers	08/09/2025
KEBE	Amadou	US Pouvoirville	08/09/2025
OGOUTH GATH	Cédric	Toulouse Métropole FC	21/12/2025
OUHANOU	Mourad	Toulouse Compans FC	02/09/2025
REBEIHI	Salim	Plaisance Pibrac Futsal	04/09/2025
SIAB REMOLUE	Axel	JS Cintegabelle	05/09/2025
SIDI BOUCIF	Abdellah	FC Bagatelle	27/11/2025
BADJI	Hana	PLAISANCE PIBRAC FUTSAL	05/03/2026
BOGAERTS	Laetitia	PLAISANCE PIBRAC FUTSAL	02/03/2026

MANSOURI	Rayan	DISTRICT HAUTE GARONNE	Non fait au 17/03
MECHEHOUD	Manel	PLAISANCE PIBRAC FUTSAL	02/03/2026
RAMDANI	Erwan	DISTRICT HAUTE GARONNE	10/03/2026

Nota : Dans le cas d'un renouvellement de licence ou d'un changement de Statut, la Commission rappelle aux arbitres et aux clubs qu'un arbitre ne peut couvrir son club que si sa licence est enregistrée au plus tard sur FOOTCLUBS, à la date limite du 31 Août (Cf Art. 26 du statut de l'arbitrage).

2.5. CLUBS NON EN RÈGLE AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE AU 31 AOUT 2025 (Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage)

La situation de tous les clubs de **Ligue** et de **District** a été examinée au 28 février 2026.

La Commission précise qu'un club en règle au 28 février 2026 peut néanmoins être déclaré en infraction au 15 juin 2026, si son (ou ses) arbitre(s) n'a (n'ont) pas effectué à la date du 15 juin le nombre de matches requis (• Senior titulaire : 20 matches • Jeune arbitre titulaire : 15 matches • Stagiaire : 10 matches).

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer tout au long de la saison, en consultant Footclubs, que leurs arbitres sont bien en activité afin d'effectuer le nombre de matches requis.

Les clubs ne peuvent invoquer l'ignorance de la situation de leurs arbitres.

Vous pouvez faire le suivi des désignations de vos arbitres dans Footclubs

Epreuves Autres compétitions → **Arbitres désignés** → **Match du** (mettre du 01/07/2025 à la date du jour) → **Arbitre** (en cliquant sur la flèche noire vos arbitres apparaissent)

■ **Compétitions > Arbitres désignés**

[En savoir +]

Cette fonction permet de consulter les désignations des arbitres du club pour un intervalle de dates. La catégorie, la phase, l'arbitre et l'intervalle de dates en pré sélection [+] servent à filtrer la liste [+]. Les caractéristiques des matches sont accessibles en cliquant sur la date et les coordonnées des arbitres peuvent être affichées en cliquant sur leur nom.

Fiche COMPÉTITIONS n° 5 : [Arbitres désignés](#)

Catégorie

Compétition / Phase

Arbitre

Matches du

01/07/2025

au

20/03/2026

Afficher

5.1 Clubs de Ligue non en règle au 28/02/26

La liste des clubs de Ligue est publiée par la CRSA sur le site de la LFO.

5.2 Clubs de District non en règle au 28/02/26

La commission valide la liste des clubs de **District** en infraction et informe ces clubs que les amendes financières sont applicables immédiatement et les sanctions sportives le seront au cours de la saison 2026/2027 :

Nota : Les sanctions sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de la dernière série de District (D5) (Article 47 – Alinéa 4).

Clubs en 1ère Année d'infraction :

– Sanctions financières : **Amende → 120€ (D1 et D2 Seniors) – 60€ autres divisions**

– Sanctions sportives : **2 mutés en moins saison 2026/2027 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée**

Clubs libres :

AUZIELLE LAUZERVILLE (529785) – 120€	D2	
AVIGNONET (516414) – 60€	D4	
BAGATELLE FC (526462) – 120€	D1	manque 1 arbitre majeur
ESTADENS (560275) – 60€	D4	
FRANQUEVIELLE (536559) – 60€	D5	
MIRAMONT (505919) – 60€	D3	
MONTASTRUC de SALIES (524803) – 60€	D4	
RIEUMES FC (548293) – 60€	D5	
TOAC (505890) – 120€	D1	manque 1 arbitre majeur
VALENTINE (532053) – 60€	D3	

Clubs en 2ème Année d'infraction :

- Sanctions financières : **Amende → 240€ (D1 et D2 Seniors) – 120€ autres divisions**
- Sanctions sportives : **4 mutés en moins saison 2026/2027 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.**

Clubs libres :

E3M (564551) – 120€	D3
SAINT LYS (524099) – 240€	D1
LABARTHE RIVIERE (520886) – 120€	D3
POINTIS INARD (527204) – 120€	D5

Clubs en 3ème Année d'infraction :

- Sanctions financières : **Amende → 360€ (D1 et D2 Seniors) – 180€ autres divisions**
- Sanctions sportives : **Pas de muté autorisé saison 2026/2027 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2026/2027.**

Clubs libres :

MONTBERNARD (536145) – 180€	D5
SAINT HILAIRE (535132) – 180€	D5

Clubs en 4ème Année d'infraction ou plus :

- Sanctions financières : **Amende → 480€ (D1 et D2 Seniors) – 240€ autres divisions**
- Sanctions sportives : **Pas de muté autorisé saison 2026/2027 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2025/2026**

Clubs libres :

LUSSAN ADEILHAC (518614) – 240€	D5
---------------------------------	----

3. STATUT DES EDUCATEURS

La commission a procédé à une première analyse de la situation des clubs évoluant en championnats Départemental 1 et Départemental 2, au regard de l'obligation de disposer d'un éducateur diplômé, conformément à l'article 2.6 des Règlements Généraux du District.

Il est rappelé que les clubs engagés en D1 et D2 seniors doivent obligatoirement disposer d'un éducateur titulaire du diplôme « Animateur Seniors », CFF3 ou CFI Seniors pour encadrer l'équipe concernée. Cet éducateur doit être présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.

La commission rappelle également que le lien entre l'éducateur et le club doit être déclaré auprès du District avant le 30 septembre de la saison en cours, sous la forme d'une licence d'éducateur fédéral ou d'un contrat. Le club doit en outre enregistrer cet éducateur dans l'outil FOOTCLUBS, rubrique « Educateur ». Les clubs non en règle auront jusqu'au 30 avril pour régulariser leur situation.

À l'issue de cette première analyse, et préalablement à l'échéance du 30 avril, la commission décide d'adresser des demandes d'éclaircissements aux clubs suivants :

- FC BAGATELLE
- LANDORTHE EST. SAV.
- GIROU OFC

La commission prend acte de la demande de dérogation formulée par le club du TOAC, consécutive à un changement d'éducateur en cours de saison et de la situation particulière du club de Salies Mane US, dont l'éducateur est actuellement en formation.

La commission indique qu'elle statuera sur la conformité des clubs engagés en championnats Départemental 1 et Départemental 2 pour la saison 2025/2026, au regard des dispositions de l'article 2.6 des Règlements Généraux du District, lors de sa prochaine séance.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de sept (7) jours, devant la Commission d'Appel du District de Football de la Haute Garonne, dans les conditions de forme et de délai prévues par les Articles 188, 189 et 190 des RG de la FFF.

Le Secrétaire de la Commission
Norbert NARDONE

Le Président de la Commission
Jean Louis AGASSE